



SAINTE-EULALIE DE CERNON

Procès-verbal du conseil municipal
Mercredi 27 août 2025

Présents : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FROMOND Marianne, FORESTIER Yoann, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, Yoann TULSA, VIALA Philippe.

Absent(s) : VINAS Marie-Laure.

Secrétaire : FROMOND Marianne.

La séance est ouverte à 19 H 00.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025,

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

2. Demande d'exonération des droits de mutation pour l'acquisition du fonds de commerce de l'Auberge La Cardabelle,

Le Conseil Municipal décide de faire une demande d'exonération des droits de mutation pour l'acquisition du fonds de commerce de l'Auberge.

3. Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la création d'une réserve d'eau de 60 m3 pour la prévention des risques d'incendies,

Le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention auprès du Fonds Vert afin de créer une réserve d'eau de 60 m3 pour la prévention des risques d'incendies.

4. DETR 2025 (modification du plan de financement des travaux de voirie),

Le nouveau plan de financement pour la rénovation de la voirie communale est le suivant : 15 000€ de la DETR et 44 410€ de reste à charge pour la commune.

5. Délégation de compétence pour la délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux lorsque le maire est intéressé.

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité -moins la voix de Thierry Cadenet qui n'était pas présent lors du vote- une délégation de compétence à Philippe Viala afin que Monsieur Le Maire puisse effectuer une déclaration préalable de travaux.

6. Questions diverses.

- Le projet de l'aménagement de l'opération « Cœur de Village » se poursuit, la première étape se termine avec la pré-sélection de trois maîtres d'œuvre : Coco Architecture ; Dessein de Ville et Atelier du Rouget, ils seront convoqués prochainement.

- Suite à diverses observations, le Conseil Municipal remarque que le garde-corps situé sur la place de la Fontaine présente un danger. Il est décidé d'interroger l'architecte des bâtiments de France pour savoir ce que l'on peut envisager de faire.

-Des habitants du Rouquet signalent la dangerosité de l'intersection située à l'intérieur du hameau. La Communauté de communes compétente en la matière va être saisie du sujet.

- Les photos du Quart de Siècle seront disponibles à la Commanderie. Les tarifs fixés sont les suivants : 15€ petit format ; 25€ format moyen ; 65€ grand format.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.